
6. La Révolution française

*Les mots en **gras** sont définis dans le glossaire.*

Crise de l'Ancien Régime

La Révolution française trouve son origine dans les conflits entre les classes sociales et dans la crise économique qui marque la fin du XVIII^e siècle en France.

La crise sociale est provoquée par l'opposition grandissante contre l'**aristocratie**, détentrice de privilèges. Deux classes se dressent contre l'aristocratie : une bourgeoisie enrichie mais qui arrive difficilement à se faire valoir, et une paysannerie qui supporte mal l'accroissement des droits féodaux. Le **tiers État** représente 25,5 millions de personnes en France à la fin du XVIII^e siècle. La noblesse et le clergé, qui comptent respectivement 400 000 et 115 000 membres, y sont donc minoritaires. Pourtant, ces deux groupes sociaux détiennent la majeure partie des privilèges et des richesses du pays. Du reste, chacune de ces classes est elle-même profondément divisée. Dans l'aristocratie, la noblesse d'épée, c'est-à-dire de très ancienne lignée, méprise la noblesse de robe, une classe anoblée par décret royal. Il existe aussi une noblesse de province, qui est composée de petits seigneurs souvent appauvris et des parlementaires des villes. La noblesse de province accuse l'aristocratie de cour d'accaparer les avantages et les finances publiques. Il y a également des divisions au sein de l'Église. Le haut clergé (archevêques, évêques) s'oppose au bas clergé (congréganistes, curés, vicaires, religieux), dont les membres sont issus du tiers État, souvent misérable. Le tiers État est quant à lui constitué d'une immense majorité de paysans, mais aussi d'artisans et de bourgeois. Ainsi, à la fin du XVIII^e siècle, la longue dépression qui frappe l'économie française et le piètre état des finances du Royaume attisent les tensions.

Au XVIII^e siècle, la bourgeoisie française tente de moderniser l'économie. Mais la noblesse freine ses ardeurs en refusant tout changement. Certes, il n'est pas encore question d'abolir l'**Ancien Régime**. Cependant, le souffle libéral des Lumières attise les espoirs de transformations des structures du Royaume. On s'oppose notamment à l'**absolutisme** royal. Les idées libérales des philosophes des Lumières et leur concrétisation par la Révolution américaine alimentent fortement cette contestation. La faiblesse du souverain permet d'ailleurs à ces antagonismes sociaux de se concrétiser sous la forme d'idées politiques.

Louis XVI manque effectivement d'autorité. Ses ministres sont favorables à une plus juste répartition des impôts. Malgré tout, face à la banqueroute des finances publiques, Louis XVI n'ose pas adopter les réformes éclairées qu'ils lui proposent. De leur côté, le Parlement et les assemblées de notables repoussent toute remise en cause de l'exemption fiscale des privilégiés. Appuyés par le peuple, les parlementaires sont à l'origine de révoltes souvent violentes. Pour tenter de mettre un terme au mécontentement, le roi convoque, le 8 août 1788, les **états généraux** pour le 1^{er} mai 1789. Les états généraux s'ouvrent plutôt le 5 mai 1789, pour démanteler plus tard, en quelques semaines, l'**Ancien Régime**. Les députés du tiers État forment alors des demandes, qu'ils inscrivent dans des « cahiers de doléances ». Ils réclament de profondes réformes du système, dont une constitution qui limite les pouvoirs du roi et qui définit ceux du peuple. Ils veulent également l'abolition des privilèges de la noblesse et du clergé. Le roi refuse toutes leurs demandes. Le 17 juin 1789, les députés du tiers État se proclament donc Assemblée nationale. Le 9 juillet 1789, l'Assemblée nationale se déclare **constituante**. Elle se fixe alors comme but de rédiger une nouvelle constitution.

Fin de l'Ancien Régime

La nation est désormais dépositaire de la **souveraineté**. Le 14 juillet 1789, le peuple s'empare de la forteresse royale de la Bastille, symbole de l'absolutisme. Cette prise de la Bastille oblige le roi à accepter la décision des Parisiens de créer une garde nationale et une municipalité. Aussi, les habitants des campagnes, secoués par la faim et la misère, sont en proie à la **Grande Peur**, née en juillet 1789. Les paysans refusent d'acquitter les droits féodaux. C'est pourquoi ils prennent d'assaut les châteaux afin de brûler les documents légaux. Pour apaiser la révolte, les députés votent l'abolition des privilèges le 4 août 1789, ce qui met fin à l'**Ancien Régime**. Les droits féodaux sont alors supprimés et les Français deviennent égaux devant le fisc, l'administration chargée de percevoir les impôts. Ils peuvent briguer tous les emplois, peu importe leur classe. Le 6 octobre, une foule de Parisiennes en colère contraint le roi et sa famille à quitter Versailles pour la capitale.

Échec de la monarchie constitutionnelle (août 1789 - août 1792)

De l'été 1789 à l'été 1791, l'Assemblée constituante pose les bases du système politique de la France nouvelle. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, votée le 26 août 1789, proclame la souveraineté de la nation. Elle accorde aux citoyens les libertés fondamentales, à savoir la liberté de pensée, de se réunir et de critiquer. De plus, elle garantit notamment le respect de la propriété de même que l'égalité devant la loi et le fisc. Adoptée le 3 septembre 1791, la nouvelle Constitution instaure un suffrage **censitaire** , qui réserve le droit de vote à 4 millions de citoyens actifs.

Pour répondre aux problèmes financiers hérités de la royauté, la **Constituante** confisque les biens du clergé, qu'elle vend comme biens nationaux. Elle réforme l'Église, dont les membres doivent désormais prêter serment à la nation, être rémunérés par l'État, en plus d'avoir été élus. Le pape rejette cette Constitution civile du clergé, ce qui divise profondément l'Église de France.

Le 21 juin 1791, le roi et sa famille tentent de fuir Paris pour rejoindre les émigrés à Varennes et pour organiser une conspiration contre-révolutionnaire avec l'aide de souverains étrangers. Reconnu puis arrêté, Louis XVI est ramené à Paris. Cette tentative de fuite radicalise ou intensifie la lutte contre la **monarchie** . Beaucoup demandent le jugement du roi et la proclamation de la République. À Paris, pendant que l'agitation des **sans-culottes** s'accroît, le roi espère toujours une intervention étrangère pour restaurer son pouvoir.

Le 20 avril 1792, l'Assemblée législative déclare la guerre à l'empereur François II d'Autriche. Les armées autrichiennes envahissent aussitôt la France et, le 11 juillet 1792, l'Assemblée proclame l'état de guerre. Les prix montent, le grain manque et le peuple gronde. Celui-ci attribue ses difficultés à la trahison du roi. C'est ainsi que, le 10 août 1792, le peuple en armes s'empare du palais des Tuileries. Louis XVI se réfugie alors dans le bâtiment où se réunit l'Assemblée législative, qui, sous la menace des sans-culottes, l'enferme à la prison du Temple. L'emprisonnement du roi équivaut à sa déchéance.

Les débuts de la République (septembre 1792 - juin 1793)

Le 20 septembre 1792, l'armée française remporte la victoire sur l'envahisseur autrichien à Valmy. Dès le lendemain, la **Convention nationale**, un gouvernement révolutionnaire, abolit la royauté. Cette nouvelle Assemblée est élue au suffrage **universel**. Aussi, le 22 septembre, la République est proclamée. La persistance de l'agitation populaire crée cependant une tension qui provoque des divisions au sein de la Convention. Les **girondins** s'opposent aux **montagnards**, qui sont favorables à des mesures radicales pour ce qui concerne les affaires nationales comme extérieures.

D'abord majoritaires, les girondins ne parviennent plus à résister aux Montagnards, qu'ils accusent de vouloir instaurer une **dictature**. Ils doivent accepter de soumettre le roi à un jugement. Le 11 décembre 1792, on dresse l'acte d'accusation de Louis Capet, dernier roi de France, qui est guillotiné le 21 janvier 1793. En mars de la même année, les paysans de Vendée, royalistes et catholiques, se soulèvent contre le gouvernement, tandis qu'en juin 1793 une insurrection des **sans-culottes** oblige la Convention nationale à faire arrêter les Girondins. À partir de ce moment, les luttes sociales se radicalisent.

La dictature du salut public (juin 1793 - juillet 1794)

Les Montagnards, devenus maîtres du pouvoir, appliquent leurs idées en instaurant une dictature par les comités de la **Convention nationale**. En plus de diriger la politique générale de la République, la Convention organise une répression, c'est-à-dire qu'elle mène une lutte contre les ennemis de la Révolution. Dans tous les départements, les élus sont remplacés par des agents fidèles au régime. C'est ainsi que dans les villes naissent des comités de surveillance et une armée révolutionnaire.

Le 5 septembre 1793, la Convention nationale institue un régime de terreur. Cette pratique touche l'ensemble de l'activité économique du pays puisque le gouvernement soumet le peuple à un rationnement. Elle perturbe également la vie religieuse, à cause des attaques répétées contre les prêtres réfractaires et la religion elle-même. D'ailleurs, le calendrier religieux est remplacé par un calendrier civil et le culte religieux, par le culte de la raison. La terreur a aussi une portée politique par la création, le 10 mars 1793, d'un tribunal révolutionnaire. À ce propos, un accusateur public est désigné pour envoyer à la guillotine les ennemis de la Révolution, tels que Marie-Antoinette et les adversaires des Montagnards. Le nombre des victimes de ce châtement est évalué à 40 000. À Lyon, on massacre les suspects, tandis que la guerre qui fait rage en Vendée écrase les royalistes.

À partir de 1794, la Révolution française dérape. Robespierre, principal agitateur du gouvernement révolutionnaire, fait régner la **grande terreur**. La loi des suspects, qui entre en vigueur au printemps 1794, permet dorénavant de condamner et d'exécuter un individu dénoncé sur un simple

soupçon. La grande terreur n'épargne pas les Montagnards. En effet, Robespierre fait exécuter Danton et Camille Desmoulins pour les avoir jugés trop indulgents. Se sentant menacés, les conventionnels (membres de la Convention) décident de faire arrêter, le 27 juillet 1794, Robespierre et ses amis, qui sont exécutés le lendemain. Aussi, pendant que les armées étrangères, vaincues, sont poursuivies, les royalistes de Vendée sont écrasés avec 150 000 morts.

L'échec de la République modérée (juillet 1794 - novembre 1799)

Les « vainqueurs de **thermidor** » réorganisent l'État. En mettant fin à la terreur, ils doivent faire face à la famine de 1794 à 1795, puis à la **terreur blanche**, déclenchée par les aristocrates. En 1795, les premières journées de **praïrial** (les 20, 21, 22 et 23 mai) marquent les derniers jours des sans-culottes. Pendant ce temps, les thermidoriens légitiment leur pouvoir avec la Constitution de l'an III, qui fonde le **Directoire**, un régime destiné à empêcher tout retour à la dictature d'un homme ou d'une Assemblée. Selon ce régime, seuls les citoyens les plus riches, ceux qui paient un impôt, ont le droit de vote. En outre, le **pouvoir législatif** est partagé entre deux assemblées : le Conseil des cinq cents, qui propose les lois, et le Conseil des anciens, qui les votent. Quant au **pouvoir exécutif**, il est exercé par cinq directeurs. Mais en séparant les pouvoirs, la Constitution prive le régime d'une véritable autorité. Aucun texte ne prévoit de solution en cas de désaccord entre les pouvoirs. De plus, la République est sans cesse menacée par des complots ou des insurrections. Ces projets sont formés par le peuple affamé ou par des royalistes qui veulent profiter de la faiblesse du pouvoir.

Face aux complots, l'armée française, très populaire, apparaît comme un arbitre. Bientôt, elle semble la seule force réelle de la République. D'ailleurs, elle continue à remporter des victoires éclatantes. Le général Bonaparte est le plus populaire des généraux du Directoire. En 1797, il réussit à vaincre les Autrichiens en Italie et, en juillet 1799, il défait les Turcs à Aboukir. Aussi, à l'aube du XIX^e siècle, il prépare un coup d'État avec l'aide du directeur Sieyès. Le 18 **brumaire** (le 9 novembre 1799), Napoléon Bonaparte oblige, sous la menace de ses armées, les Conseils à lui remettre le pouvoir. L'événement met un terme à la Révolution. La Constitution de l'an VIII, qui entre en vigueur le 24 décembre 1799, instaure le **Consulat**. Ce gouvernement est fait sur mesure pour Napoléon, qui devient ainsi premier consul.

Bilan de la révolution française

Les dix années que durent la Révolution française apportent les fondements de la modernité des institutions publiques françaises d'aujourd'hui. De 1789 à 1799, la nation est souveraine car chacun peut exprimer son vote grâce au **suffrage** universel. En outre, la Constitution garantit l'exercice du pouvoir démocratique en empêchant l'instauration d'une autorité absolue par la séparation des trois pouvoirs. Les libertés fondamentales sont garanties par l'abolition de l'**Ancien Régime** de même que, plus particulièrement, par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. À cette époque, on reconnaît également le libéralisme politique et économique ainsi que la séparation de l'Église et de l'État.

Le système politique mis en place au cours de cette période accorde une prépondérance à la bourgeoisie. Pendant la Révolution française, cette classe sociale fait triompher les idéaux issus du siècle des Lumières : la primauté des personnes, la suppression des privilèges, l'égalité devant la loi et le libéralisme économique et social. La Révolution française a des conséquences immédiates dans de nombreux domaines. Par exemple, un décret de la Convention nationale en 1794 entraîne l'abolition de l'esclavage. Une autre conséquence de la Révolution est la prééminence de la France en Europe au début du XIX^e siècle. En effet, les guerres révolutionnaires ont permis d'agrandir son territoire. Aussi, malgré la terreur et les conflits internes, les Français sont plus nombreux en 1799 (28 millions) qu'au début de la Révolution (26 millions).